

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - FLOIRAC - Rénovation urbaine du quartier Libération -
Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert - Avenant 1**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, signée le 26 juin 2006.

La Communauté Urbaine doit intervenir sur l'aménagement des espaces publics, en concordance avec la commune pour les espaces verts, l'éclairage public et le mobilier urbain. Dans un objectif de cohérence et de coordination, le Conseil de Communauté a décidé, par délibération n°2006/0357 du 19 mai 2006, la constitution d'un groupement de commandes avec la ville de Floirac afin de permettre des désignations communes des titulaires du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n°2008/0214 du 25 avril 2008, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre n°08334U avec le groupement CETAB / Bouriette et Vaconsin pour un montant global de 248 358,60 € TTC (207 657,60 € HT). Ce montant se répartit comme suit :

	MONTANT EN € HT	MONTANT EN € TTC
CUB	168 921,60	202 030,23
VILLE DE FLOIRAC	38 736,00	46 328,26
TOTAL	207 657,60	248 358,49

Ce montant constitue un forfait provisoire de rémunération des prestations intellectuelles, établi sur la base des estimations prévisionnelles provisoires des travaux définies par les pouvoirs adjudicateurs pour les différentes opérations de voiries prévues dans le marché.

Un avenant à ce marché est nécessaire afin de fixer les coûts prévisionnels des travaux, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles à l'issue des études d'Avant Projet.

Les coûts prévisionnels des travaux des différentes opérations restent identiques aux estimations prévisionnelles provisoires. De ce fait, il est prévu de conserver le même taux de rémunération des prestations intellectuelles de 4,80 % prévu dans le marché initial. Par ailleurs, des compléments de rémunération des prestations intellectuelles sont nécessaires du fait des modifications de programme sur les différentes opérations. Ces modifications nécessitent de faire des études complémentaires et de reprendre certaines études. Ce complément global de rémunération est de 14 000 € HT, soit 16 744 € TTC, dont 10 500 € HT pour la partie CUB.

Le rapport pour l'avis préalable de la Commission d'Appels d'Offres détaille les justifications de cet avenant.

L'avenant, d'un montant de 10 500 € HT et de 12 558 € TTC, représente donc une augmentation de 6,22 % de la rémunération initiale. Il ne modifie pas de manière substantielle les engagements des parties et ne bouleverse pas l'économie générale du contrat.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu la convention du projet de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac en date du 26 juin 2006,

Vu la convention de groupement de commandes du 19 mai 2006,

Vu l'avis préalable favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27/10/2010,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre initial n°08334U,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Qu'à l'issue des études d'Avant Projet, afin de fixer les coûts prévisionnels des travaux, ainsi que les forfaits définitifs de rémunération des prestations intellectuelles qui prennent en compte des modifications de programme, il est nécessaire de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°08334U relatif à l'aménagement des espaces publics ;

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie initiale du marché.

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant, ci-annexé, au marché de maîtrise d'œuvre n°08334U relatif à l'aménagement des espaces publics de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant, ci-annexé, au marché de maîtrise d'œuvre n°08334U relatif à l'aménagement des espaces publics de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac.

Article 3 :

La dépense résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2010, 2011 et 2012, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB D630, Programme HC47000245.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011**

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011

M. ALAIN DAVID

